



COSTIÈRES DE NÎMES

**DÉCLARATION DE
REVENDEICATION**
AOC Costières de Nîmes et Clairette de Bellegarde

ENR-4 V09

02.11.2021

Page 1 sur 1

Déclaration : complète Millésime : 2021
 Raison sociale : CHÂTEAU BEAUBOIS (EARL)
 N° SIRET : 35358180400013 N° CVI : 3003302330
 Adresse : Château Beaubois - Franquevaux
 CP : 30640 Commune : BEAUVOISIN
 Tél : 04 66 73 30 59 Portable : 06 19 81 47 36 Fax : 04 66 73 33 02
 Courriel : chateaubaubois@orange.fr
 Lieu d'entrepôt du vin (si différent) :

	Clairette de Bellegarde	Costières de Nîmes			
		Blanc	Rosé	Rouge	
Superficie (ha)	Conventionnel				
	Certification environnementale (ex : HVE®)				
	Conversion AB				
	AB				
	Biodynamie certifiée (Demeter®, Biodyvin®)		9,4814	11,0835	19,3510
	TOTAL (ha)	0,0000	9,4814	11,0835	19,3510
Superficie max. d'après DAP (ha)	0,0000	9,4814	0,1800	43,8938	
Volume (hl)	Volume net revendiqué hors lies (hl)	0,00	600,00	665,00	1161,00
	Volume max. d'après DAP (hl)	0,00	616,29	10,80	2633,63
A payer (€)	Cotisation ODG : 0,82 €/hl + 20 €/ha de différence entre DREV et DAP (uniquement à partir de 5 ha arondis à l'hectare inférieur)	0,00 €	1 989,32 €		
		0,00 €	260,00 €		
	Frais de contrôle externe - Certipaq (0,35 €/hl + TVA 20 %)	0,00 €	1 018,92 €		
	Droits INAO (0,15 €/hl)	0,00 €	363,90 €		
	TOTAL (€)		3 632,14 €		

Modalités de paiement votées en AG (s'affichent automatiquement en fonction des volumes revendiqués) :

Je règle par prélèvement unique réalisé à fin janvier N+1 OU Je règle en 3 fois par prélèvements réalisés en fin de mois de janvier à mars N+1 OU Je règle en 10 fois par prélèvements réalisés en fin de mois de janvier à octobre N+1

En cas de première déclaration de revendication ou de changement de coordonnées bancaires, renvoyez impérativement le mandat de prélèvement SEPA complété et signé (cf. onglet suivant)

Important	<p>La DREV ne pourra être enregistrée que si vous êtes préalablement identifié et habilité pour la susdite appellation. Elle est obligatoirement adressée avec les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclaration de récolte (cave particulière) ou Déclaration de production (SV11 : cave coopérative ou SV12 : négociant vinificateur) - Plan de cave à jour permettant d'identifier les récipients et leur contenance - Règlement des cotisations ODG, frais de contrôle externe et droits INAO <p>Attention, la DREV doit être adressée au plus tard :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le 14 décembre pour les Costières de Nîmes - ou le 30 novembre pour la Clairette de Bellegarde <p align="center">- ET dans tous les cas au moins 15 jours avant la première sortie des vins du chai.</p>
------------------	---

Je certifie que les informations renseignées ci-dessus sont exactes.

Fait le : 07/12/2021

Nom et Prénom du Responsable :
Signature :

Date de réception par l'ODG : - 7 DEC. 2021

Dossier complet le : - 7 DEC. 2021

COSTIÈRES DE NÎMES

Syndicat des vignerons - Reconnu ODG

Zone Euro - 4 rue de l'Hôtellerie

30132 CAISSARGUES

Tél. 04 66 36 96 20 - Fax. 04 66 36 96 21

Siret : 388 684 367 00021 - APE : 9411Z